



Commune de Pont-en-Ogoz

Election complémentaire au Conseil communal

M. Pierre-Alain Tercier ayant renoncé à son élection, le Conseil communal convoque le corps électoral pour une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019** afin de repourvoir le siège vacant.

Conformément aux dispositions légales, la ou les listes portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Pont-en-Ogoz, jusqu'au **lundi 17 décembre 2018, à 12 heures au plus tard**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une candidature, l'élection sera tacite. Si plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin proportionnel. Si aucune liste n'a été déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible, selon le système de l'élection sans dépôt de listes.

Le Conseil communal